

Madame,
Monsieur,

Notre fils ... (8 ans), scolarisé dans le Canton de Vaud (... et environs), nous a transmis la demande faite par son enseignante de l'autoriser à participer au programme visé sous rubrique.

D'une manière générale et sur la base de l'examen du site internet www.edunet.ch nous trouvons très positif ce programme destiné à familiariser les enfants à l'usage de la messagerie électronique et sommes a priori plutôt favorable à l'égard de la requête mentionnée. Nous vous remercions des efforts que vous faites pour le faire vivre et exister

Ceci dit, un point nous préoccupe dans la présentation qui nous est faite. La charte de correspondance qui nous a été communiquée ne mentionne à aucun endroit les questions de responsabilité liées à (i) la vérification des correspondants et (ii) la vérification des contenus adressés, notamment en vue d'éviter que des données personnelles telles que n° de tél ou autres adresses e-mails ou moyens de communication permettant de passer outre Edunet ne soient échangées

Certes, le site parle bien de base de donnée protégée et contient une charte dite DGEO qui évoque les questions ci-dessus. Ceci dit, ces points de la charte DGEO ne sont pas repris par la charte de correspondance et apparaissent comme étant des instructions à l'attention de l'élève, sans traiter de la question du suivi du respect de ces instructions.

A cet égard, notre position est la suivante. Nous sommes favorables à ce projet dans le cadre de l'école, étant précisé que nous souhaitons avoir la confirmation formelle que c'est bien l'institution qui assume la responsabilité de vérifier et valider la provenance des messages au même titre que l'institution veille à ce que les contenus échangés (entendez par-là envoyés) ne contiennent pas de données personnelles permettant l'ouverture d'autres canaux de communications en dehors du périmètre Edunet.

A cet égard, nous nous étonnons – et regrettons – que la Charte de communication que vous proposez ne mentionne pas ces points

essentiels sous les engagements de l'enseignant. A lire cette charte, son rôle se limite à celui d'un correcteur orthographique ou à celui d'un superviseur d'organisation, ce qui n'est ni valorisant pour les enseignants, ni très rassurant pour les parents. Ce point n'est naturellement qu'une suggestion dans la mesure où nous n'attendons pas une modification de ladite charte pour donner notre accord.

Par contre, une confirmation de votre part des points mentionnés ci-dessus nous semble essentielle.

Pour votre information, copie de la présente sera remise demain aux deux enseignantes de notre fils.

D'avance merci de votre prompt réponse.

Réponse préparée par Elisabeth

Bonjour Madame,
Bonjour Monsieur,

Nous sommes heureux de constater que des parents sont sensibilisés aux avantages, mais également aux dangers d'Internet.

Pour répondre à vos questions et à vos inquiétudes, voici ce que nous pouvons répondre :

- Le canton de Vaud (comme la plupart des autres cantons) a effectivement édité une **charte Internet** pour permettre aux enfants d'utiliser ce moyen d'information et de communication en prenant un minimum de risques, mais surtout, en les informant le plus complètement possible, **de manière à les rendre conscients et responsables.**

Les règles qui y sont décrites doivent être clairement expliquées aux enfants avant de leur permettre d'utiliser Internet, pour y faire quelque activité que ce soit. Un des buts de cette charte est de sensibiliser largement les enfants, de manière à ce qu'ils appliquent les mêmes règles lorsqu'ils utilisent un ordinateur à la maison.

- D'autre part, **toutes nos classes vaudoises sont protégées par un filtre** qui permet d'éviter que les enfants accèdent à des sites violents, pornographiques ou mensongers. Ce n'est hélas généralement pas le cas dans leur foyer...

Une fois cette charte expliquée et appliquée, les enfants vont pouvoir entrer dans

diverses activités, dont celles proposées par notre site.

La **charte de correspondance** que vous avez pu lire n'a dès lors plus de visée préventive, mais bien un **but pédagogique**. Les règles que nous y avons développées ne ciblent que cette activité particulière et donnent des pistes pour que les échanges soient riches, variés, bien orthographiés...

Pour vous rassurer, nous pouvons encore vous informer que :

- La correspondance scolaire est une activité qui se fait en classe. Les échanges de mail pour la correspondance se font sur une adresse **mail de classe** et pas sur des adresses d'élèves. De ce fait (en tout cas dans les petites classes), **c'est l'enseignant-e qui relève les mails**, les imprime et les distribue aux enfants concernés afin de leur permettre de préparer leur réponse. Réponse qui sera rédigée, corrigée, complétée par les enfants. Le but est bien de donner du sens aux apprentissages et de donner aux enfants des outils pour rédiger un courrier en appliquant les règles de français apprises en classe. **L'enseignant-e vérifiera aussi que les données transmises sont correctes et non confidentielles**
- Cette activité de correspondance ne se fait **qu'entre élèves qui ont déposé leur CV sur le site**. Si l'enseignant-e a des doutes, il s'adresse à nous pour vérifier que l'expéditeur du mail reçu est bien répertorié dans une classe sur edunet.ch

Nous espérons avoir pu répondre à vos questions et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages.

Elisabeth Rolli et Claude Burdet



Elisabeth Rolli - Claude Burdet
Coordinatrice technique et coordinateur pédagogique
du réseau www.edunet.ch
e.rolli@edunet.ch - cburdet@edunet.ch